

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Julie Gagné M ^{me} Marie-Ève Bouchard M ^{me} Sandra Lapierre M. Jean-François Boivin	Partie syndicale :	1. Ordre du jour	
		2. Compte rendu de la réunion du 27 avril 2023	
		3. Organisation scolaire • Prévion de clientèle • Maternelle 4 ans	P
		4. Sécurité d'emploi • Calcul des effectifs • Prêts de service • Congés sans traitement • Affectation aux programmes particuliers	P
Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Sonia Deschênes M ^{me} Karine Lavoie M. Régis Lavoie	Partie patronale :	5. Ententes • Clause 8-5.05.02 • Entente le Roseau • Groupe à plus d'une année d'études – Marie-Médiatrice	P
		6. Retraite progressive et tâche	S
		7. Entente statut précaire – suppléance et contrat à temps partiel	S
		8. Mesures budgétaires coupées	S
		9. Plan de transformation RH	P
		10. Dénonciation affectation champ 1 – école institutionnelle	P
		11. Date prochaine rencontre	
		12. Autres sujets a) Bilan Mentorat b) Suivi PEVR et projets c) Projet d'aide à la classe	P P S

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
--------------------------	-------------	------------------

1. Ordre du jour	Mme Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour. Aucun point n'est ajouté.	
2. Compte rendu de la réunion du 27 avril 2023	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 27 avril 2023.	
Réflexion critères listes de priorité et garanties d'heures (2022-03-10)	Après analyse et considérant qu'à la centralisation il y a peu de réponses pour des remplacements de dernière minute, le CSS analyse la possibilité de reconduire les garanties d'heures pour les enseignants qui ont des contrats à temps partiel et même des garanties d'heures à 100 %. (2022-10-20)	✓

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	Après vérification, le CSS a pu offrir 18 garanties d'heures au préscolaire-primaire et 2,5 pour le Bas-Saguenay. (2023-01-26) Ce dossier est encore en discussion entre le CSS et le Syndicat. Comme la procédure pour le remplacement avec les garanties d'heures ne semble pas avoir été bien assimilée par tous, le CSS rencontrera les personnes concernées pour leur expliquer. Cette procédure sera envoyée au SES. (2023-04-27) Des appels ont été faits pour donner des garanties de contrat à 100 % au secondaire, dont 6 ont été confirmées en français, 9 en mathématiques et 5 en science. Le CSS mentionne que la mesure 15156 a été bonifiée, et ce, grâce aux représentations que ce dernier a faites auprès du ministère. Le SES informe le Centre de services scolaire que, lors d'une rencontre du comité de la relève du SES, les enseignants à statut précaire ont souligné que les secrétaires d'école ne respectent pas la procédure établie pour donner la suppléance. Les enseignants ayant des garanties d'heures se verraient offrir des suppléances alors que ceux à contrat ne sont pas à 100 %. La situation est préoccupante du fait que comme les classes sont de plus en plus difficiles, les enseignants sont fatigués et songent même à quitter lorsque des injustices ont lieu. Le CSS reçoit l'information et fera des vérifications. Les secrétaires doivent entrer dans le système les suppléances, donc le CSS pourra facilement vérifier. (2023-06-20)	
Autres sujets – a) Demande d'école à vocation particulière pour le Millénaire (2022-03-10)	Le SES et le CSS regarderont la possibilité de combiner l'espagnol et l'anglais afin de créer des postes au secondaire en respect de la clause 5-3.10 de l'entente nationale. (2022-10-20) Le CSS mentionne qu'un comité est à prévoir. (2023-01-26) Un comité sera fait afin de vérifier s'il est possible de faire la même chose au secondaire, soit de jumeler des tâches de Charles-Gravel et Des Grandes-Marées afin de créer des postes. (2023-04-27) Le CSS fera l'analyse en 2023-2024. (2023-06-20)	✓
Processus d'engagement accéléré (2022-04-29)	Le CSS suggère de créer un comité pour analyser les impacts et voir la possibilité de créer des postes et bien identifier les enjeux comme le temps de déplacement entre les deux établissements. (2022-10-20) Le comité n'a pas encore été mis en place. Mme Lavoie ajoute qu'ils analysent la possibilité d'arrimer les heures des écoles secondaires pour faciliter la création de postes. (2023-01-26) Le comité, composé entre autres des TOS, des directions et des ressources humaines, s'est penché sur la possibilité de créer des postes en jumelant les 2 établissements de l'Odyssée. Après analyse, il y a beaucoup de contraintes qui empêchent le CSS de créer des postes. Cependant, ce dernier s'engage à refaire cette évaluation annuellement. (2023-04-27) Le SES a reçu l'information d'un enseignant qu'il y aurait un 26 périodes de tâche pure à Dominique-Racine. Le Syndicat s'informe s'il est possible de donner un poste. Présentement, il y a 6.83 à Lafontaine et 10.24 à Dominique-Racine. La direction a donné 7 postes à Lafontaine et 9 à Dominique-Racine.	✓

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	Plusieurs discussions ont lieu sur le diviseur 24.6. Étant donné la précarité, le CSS analysera la possibilité de remettre un diviseur de 24. Pour les résiduels des postes pour L'Odyssée (.83 et .24), le CSS regardera pour les jumeler afin de donner un poste. (2023-06-20)	
Dénonciation 5-1.15 E1 (refus de poste) (2022-10-20)	Le comité pour analyser la pratique concernant les refus est à mettre en place. (2022-10-20)	
	Le Centre de services scolaire ayant une ouverture à ce sujet, il a fait une proposition au SES et c'est encore en discussion. (2023-04-27)	
	Le CSS permettra aux enseignants de refuser un poste sans être pénalisés. C'est-à-dire, qu'ils pourront être rappelés durant l'année s'il y a une ouverture. (2023-06-20)	
Entente formation hors amplitude (P) (2023-01-26)	Le CSS désire renouveler l'entente pour permettre de la formation hors amplitude. Elle rappelle que c'est sur une base volontaire et que les enseignants sont payés au taux de suppléance. Mme Bouchard mentionne que le fait que la formation soit en soirée et que les enseignants sont payés moins que leur salaire n'est pas intéressant. Le CSS ajoute qu'au niveau du financement, comme aucune somme supplémentaire n'est octroyée pour cela, la seule façon pour le CSS que ce soit viable c'est de payer au taux de suppléance. M. Lavoie ajoute que le service est beaucoup utilisé pour ceux et celles en insertion professionnelle et qui reçoivent du mentorat.	✓
	Pour ce qui est d'intégrer la FP et la FGA dans l'entente, Mme Rébeka Fortin, directrice du CFGA, regardera si c'est possible de le faire. (2023-01-26)	
	L'entente n'a pas encore été renouvelée, mais pour l'instant le CSS l'applique toujours. (2023-04-27)	
	Le SES demande s'il était possible d'avoir un bilan des enseignants ayant suivi une formation en dehors de leur amplitude. Le CSS vérifiera et enverra l'information au SES. (2023-06-20)	
Autre sujet a) Dates sécurité d'emploi (P) (2023-04-27)	Le CSS vérifie auprès du Syndicat si les dates de la sécurité d'emploi, telles que devancées l'an dernier avaient convenu et se questionnent pour savoir s'ils le feront cette année. Le CSS propose de tenir le bassin d'affectation le 18 mai, le mouvement volontaire à la mi-juin et les postes réguliers au début du mois de juillet. Le SES amène une problématique vécue l'an dernier concernant la mécanique avec le deuxième mouvement volontaire. Les enseignants ayant accepté un poste le 7 juillet, n'avaient pas accès aux postes du 2^e mouvement volontaire. Selon le SES, pour pallier ce problème, les enseignants acceptant un poste en juillet devraient être inscrits automatiquement au 2^e mouvement. Le CSS reçoit la suggestion. Après plusieurs discussions sur la façon de tenir le mouvement volontaire, il est suggéré de revenir à la formule en présentiel. (2023-01-26)	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	Le CSS est à rédiger une entente pour modifier la sécurité d'emploi. (2023-04-27) Une entente est à rédiger pour que les enseignants de l'engagement de juillet soient automatiquement inscrits au 2^e mouvement volontaire. (2023-06-20)	
Ententes (P) • Clause 8-5.05.02 • Le Roseau • GPAÉ – Marie-Médiatrice (2023-04-27)	Pour l'entente sur la clause 8-5.05.02, elle est reconduite étant donné que la cour d'appel a reporté l'audience. Les ententes Le Roseau et GPAÉ-Marie-Médiatrice sont à vérifier et approuver. (2023-04-27) Les ententes ne sont pas encore à jour. Le SES mentionne qu'il faudrait penser revoir l'entente pour les projets particuliers étant donné la nouvelle façon de donner les postes. Afin d'éviter des problématiques, il faudrait que ce soit écrit que parmi les personnes intéressées, les postes seront donnés par ancienneté. (2023-06-20)	✓
Dénonciation formulaire invalidité (S) (2023-04-27)	Le Syndicat dénonce l'utilisation trop rapide et abusive du formulaire médical lors d'une invalidité. Mme Gilbert précise que le formulaire médical a été analysé et il demande trop d'informations. Le CSS accueille la dénonciation et fera les vérifications pour le formulaire, car ce dernier provient du ministère. (2023-04-27) Le CSS a fait des vérifications et tout est conforme. Le SES déposera un grief.	
3. Organisation scolaire (P) – Prévision de clientèle – Maternelle 4 ans	Comme les prochaines lectures auront lieu les 22 et 26 juin, le CSS n'a pas de nouveaux chiffres à donner. Le SES mentionne que dans le passé, il recevait chaque nouvelle lecture par courriel, ce qui n'est pas le cas cette année. Le CSS transmettra les prochaines lectures au Syndicat.	
4. Sécurité d'emploi (P) – Calcul des effectifs – Prêts de service – Congés dans traitement – Affectation aux programmes particuliers	Le mouvement volontaire a eu lieu en présentiel. Environ 100 personnes y ont assisté. Comme c'est beaucoup plus facilitant en présence, il sera fait de la même façon l'an prochain.	
5. Congés (P) – Sans solde – Réduction de tâche – Retraite progressive	Ce point a été traité lors du point 9 – Plan de transformation RH.	
6. Retraite progressive et tâche (S)	Le SES a noté que l'interprétation du pourcentage des retraites progressives et des réductions de tâche diffère d'un endroit à l'autre, c'est-à-dire que certains calculent un pourcentage de la tâche annualisée alors que d'autres c'est en journée. Par souci d'équité, le SES propose de créer des	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	balises. Le CSS constate qu'il y a un écart dans l'interprétation. Ce dernier vérifiera auprès des directions en début d'année pour connaître la façon dont elles l'appliquent.	
7. Entente statut précaire – suppléance et contrat à temps partiel (S)	Certains enseignants ont fait parvenir au Syndicat l'outil pour le calcul de la compensation, car ils croient qu'il y a eu une erreur dans leur paiement. Le CSS mentionne que s'ils veulent faire vérifier leur compensation, de communiquer avec Mme Marie Imbeault. Cependant, le CSS précise que la GRICS a toujours donné le plus avantageux à tous, mais il doit valider et faire un retour au SES.	
8. Mesures budgétaires coupées (S)	Le SES a été interpellé à l'effet que des mesures budgétaires seraient coupées, ce qui occasionnera des répercussions dans le quotidien des enseignants. Le CSS mentionne que des mesures ont été retirées et d'autres jumelées, mais finalement, il en résulte une perte. Le CSS s'assurera de continuer à donner des services.	
9. Plan de transformation RH (P)	Le Centre de services scolaire fait un suivi du plan de transformation RH où les travaux sont rendus à 71 % d'atteinte. Mme Gagnon présente le bilan annuel 22-23, l'état de l'avancement, les faits saillants et les actions à venir. Avec les modifications apportées par le CSS, on note 81 demandes de retraite progressive et 11 demandes d'accommodement. Le SES apprécie de recevoir l'information.	
10. Dénonciation affectation champ 1 – école institutionnelle (P)	Après analyse, le CSS s'est questionné sur la raison pour laquelle les écoles Jean-Fortin et La Source sont séparées pour la confection des tâches. Après discussion avec la direction, il serait avantageux de jumeler les écoles. Il pourrait placer des enseignants du champ 1 où il est nécessaire de les avoir dépendamment du moment de l'année. Le SES propose de l'inclure dans les fonctions et responsabilités. Le CSS analysera à nouveau, mais jumeler les écoles donnerait une meilleure flexibilité au milieu. Le SES croit qu'il y aura des impacts et que les enseignants devront être bien informés ainsi que le comité ÉHDAA-École qui aura un rôle important pour la répartition des heures en orthopédagogie.	
11. Date prochaine rencontre		
12. Autres sujets a. Bilan mentorat (P)	L'équipe des mentors a tenu une rencontre et le bilan est très positif. Les besoins sont grandissants et différents types de mentorat sont offerts, soit le mentorat informel qui permet de donner un soutien temporaire, le jumelage volontaire où un mentor est attribué à l'enseignant et le premier contact est fait et le jumelage proposé, qui est principalement pour les NLQ et les enseignants hors champ. Ce jumelage est plus structuré et donne sept rencontres de suivi. Pour l'an prochain, six mentors ont renouvelé au primaire, cinq au secondaire, deux en FP et deux en EDA. Le nombre d'enseignants ayant bénéficié du mentorat est de 54 au primaire et 48 au secondaire.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
b. Suivi PEVR et projets (P)	Les travaux pour le PEVR sont presque terminés et seront officialisés au dernier CA de l'année pour l'envoyer au ministère avant le 14 juillet. Le CSS l'a fait en se basant sur les besoins des milieux. Le CSS a analysé les élèves ayant des résultats de 70 % et plus afin d'isoler les élèves à risque, soit ceux de 60 à 70 %. Plusieurs élèves se situent dans cette zone. C'est un enjeu pour le CSS, car la réussite des élèves est importante. Il songera à offrir de nouvelles options aux élèves. M. Lavoie fait un survol des différents projets.	
c. Projet aide à la classe (S)	Comme le projet d'aide à la classe a été bonifié, le SES s'informe si le double des écoles y auront accès l'an prochain. Le CSS mentionne que toutes les écoles ont fait une demande. Le Syndicat a fait un bilan et ce qui est le plus ressorti était le manque de clarté du rôle de l'aide à la classe et le peu de temps de concertation. Mme Thibodeau a mentionné au SES qu'il y aurait une entente entre le CSS et le CIUSSS pour le Centre jeunesse. Après vérification auprès de sa Fédération (FSE), aucune entente n'est possible, car cela contreviendrait à la convention collective. Les ratios ne seraient pas respectés au Centre jeunesse, certains enseignants ont des classes de 15 élèves cotés. Le CSS ajoute que présentement il ajoute du surcroît en fin d'année. Le SES fera une analyse de la situation.	